

METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

NOTE DE SYNTHÈSE RELATIVE AU RAPPORT AU CONSEIL DE TERRITOIRE MARSEILLE PROVENCE

ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT À L'ASSOCIATION D'ENTREPRISES ATHELIA ENTREPRENDRE

La Métropole Aix-Marseille-Provence, depuis sa création, s'est saisie des enjeux majeurs de soutien au tissu des TPE-PME du territoire. Positionner l'institution comme un facilitateur de la vie des entreprises est l'une des orientations stratégiques de l'Agenda du Développement Economique. En outre, le plan de relance et de renouveau d'Aix-Marseille-Provence « AMP2R » rappelle trois impératifs : le soutien à l'emploi, l'inclusion sociale et la transition écologique. En cohérence avec la stratégie de requalification et d'extension des fonciers économiques, la collectivité a entrepris une politique de soutien aux associations de zones d'activités visant à accompagner ces acteurs indispensables à l'animation de l'écosystème économique du territoire de Marseille Provence et ainsi contribuer au développement des entreprises locales.

Aussi, en tant qu'autorité organisatrice de la Mobilité, la Métropole Aix-Marseille-Provence s'engage en faveur des mobilités durables et alternatives, à travers la mise en œuvre de son Agenda de la mobilité métropolitaine.

La zone d'activité Athelia de La Ciotat s'étendant sur près de 110 hectares regroupe aujourd'hui 300 entreprises qui emploient plus de 4 000 salariés. La Métropole Aix-Marseille-Provence vient d'achever l'aménagement des 23ha de fonciers de l'ultime tranche Athelia V dont l'objectif est d'accueillir 1500 emplois supplémentaires à terme.

Athelia Entreprendre, association loi 1901 créée en 2002, œuvre à faciliter le développement de leurs entreprises adhérentes sur les thématiques économiques, environnementales et sociales.

L'association s'associe avec les autres associations d'entreprises du bassin Est pour organiser des événements reconnus tels que Business Buzz et Job Boost.

Depuis 2009 la commission Mobilité Durable a mis en place un certain nombre d'actions dont par exemple la mise en place d'un site de covoiturage et la réalisation par l'association du rapport PDMIE (Plan de Mobilité Inter-Entreprises) pour les entreprises de plus de 100 salariés de la zone d'activité avec pour objectif d'initier des actions de mobilité pour ses salariés.

Il est proposé au bureau de la métropole d'approuver la subvention globale à hauteur de 20 000 euros au titre de l'année 2021 à l'association Athélia Entreprendre.

RAPPORT AU BUREAU DE LA METROPOLE

Stratégie et développement économique, entreprises, commerce, relance

■ Séance du 15 Avril 2021

18259

■ Attribution d'une subvention de fonctionnement à l'association "Athelia Entreprendre" au titre de l'année 2021.

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

La Métropole Aix-Marseille-Provence, depuis sa création, s'est saisie des enjeux majeurs de soutien au tissu des TPE–PME du territoire. Positionner l'institution comme un facilitateur de la vie des entreprises est l'une des orientations stratégiques de l'Agenda du Développement Economique. En outre, le plan de relance et de renouveau d'Aix-Marseille-Provence « AMP2R » rappelle trois impératifs : le soutien à l'emploi, l'inclusion sociale et la transition écologique. En cohérence avec la stratégie de requalification et d'extension des fonciers économiques, la collectivité a entrepris une politique de soutien aux associations de zones d'activités visant à accompagner ces acteurs indispensables à l'animation de l'écosystème économique du territoire de Marseille Provence et ainsi contribuer au développement des entreprises locales.

De plus, la Métropole Aix-Marseille-Provence s'engage en faveur des mobilités durables et alternatives, à notamment à travers la mise en œuvre de son Agenda de la mobilité et de son plan de déplacements urbains PDU. Autorité organisatrice de la Mobilité, la Métropole agit et coordonne les actions de ses partenaires, au premier rang desquels figurent les acteurs économiques et les associations de zones d'activités. Les Plans de déplacements inter-entreprises PDIE sont par exemple un des moyens de développer les actions en faveur des alternatives à la voiture individuelle (transports en commun, vélo, marche à pied, covoiturage...).

Par ailleurs, la Métropole met en œuvre une approche intégrée de l'égalité entre les femmes et les hommes qui interrogent de manière transversale et préventive la situation respective des femmes et des hommes et les effets différenciés que les projets peuvent avoir sur l'un ou l'autre sexe. Pour ce projet, il s'agira de veiller à ce que les spécificités des femmes et des hommes soient prises en compte, afin que le dispositif s'adresse également aux deux sexes. Ainsi, à l'issue de l'opération, une communication d'une analyse genrée du projet devra être transmise à votre correspondant du Territoire Marseille-Provence et de la Métropole.

La zone d'activité Athelia de La Ciotat a été créée en 1987, simultanément à ceux d'Aubagne et de Gémenos, à l'initiative du Ministère de l'Industrie. L'objectif était de faire face à un contexte économique très difficile (la fermeture des Chantiers Navals de La Ciotat et de La Seyne sur Mer). La zone d'activité s'étendant sur près de 110 hectares regroupe aujourd'hui 300 entreprises de toutes tailles, qui emploient plus de 4 000 salariés. La Métropole Aix-Marseille-Provence vient d'achever l'aménagement de l'ultime tranche Athelia V dont la commercialisation de 24ha de fonciers est en cours ; l'objectif étant d'accueillir 1500 emplois supplémentaires à terme.

Athelia Entreprendre, association loi 1901 créée en 2002, est devenu un acteur économique incontournable de La Ciotat et du bassin de l'Est métropolitain et un partenaire de référence en matière de développement économique aux côtés des collectivités territoriales.

Chiffres clés :

- 195 adhérents (représentant près de 65% des entreprises de la zone d'activité)
- 17 administrateurs
- 105 bénévoles
- 8 commissions composées de membres bénévoles : dirigeants, collaborateurs des entreprises adhérentes et acteurs économiques locaux.
- Une équipe permanente de 4 personnes (3 CDI et 1 alternant)

A travers un programme varié d'animation et de communication, l'association Athelia Entreprendre œuvre à faciliter le développement de leurs entreprises adhérentes.

- Dimension économique et sociale :

En organisant des événements reconnus, l'association favorise les échanges entre les entreprises. En 2020, a été lancé Athelia Le Club chargé d'organiser des rencontres privilégiées destinées exclusivement aux dirigeants des entreprises adhérentes.

Les sept associations de zones d'activité du bassin Est (Apage, Roca Fortis, Athelia Entreprendre, LEHV, Pôle Alpha, Les Paluds, Napollon) sont associées dans un consortium T2R Territoire Réseau Rencontre pour mutualiser l'organisation de deux événements communs à savoir une journée d'échanges entre les entreprises « Business Buzz » et une journée à destination des demandeurs d'emploi « Job Boost. L'édition 2020 de Job Boost a été organisée sous un format numérique à distance compte tenu du contexte sanitaire (350 participants).

- Dimension environnement et énergie :

Des démarches engagées dès 2015 par l'association ont permis une double certification ISO 14 001 et 50 001 de la zone d'activité ainsi que l'obtention du label « Parc + ». Souhaitant aller plus loin dans ses actions et s'engager dans une démarche d'Ecologie Industrielle et Territoriale et l'association avec le soutien de la Région et de l'ADEME a recruté une chargée de mission en Mai 2020. Elle pilote le projet EIT « PHOENIX, Vos flux ont une seconde vie » qui vise à créer des synergies de flux entre entreprises et diminuer la consommation des ressources à l'échelle de la zone industrielle.

- Promotion des mobilités alternatives :

Depuis 2009 la commission Mobilité Durable a mis en place un certain nombre d'actions. Plusieurs enquêtes de mobilité, en 2009, 2013 et 2018, ainsi qu'une analyse du risque routier ont été réalisées. Des résultats ont été obtenus comme par exemple la coordination des horaires de bus et de TER. Une variété de supports de communication a été créée, notamment en lien avec la mise en place d'un site de covoiturage créée en 2012 et modernisée en 2018. Depuis 2018, le rapport PDMIE (Plan de Mobilité Inter-Entreprises) des entreprises de plus de 100 salariés partenaires de la commission Mobilité est réalisé par l'association du fait de l'obligation réglementaire qui les vise. Ce plan s'inscrit dans une démarche de développement durable et permet à ces entreprises d'initier des actions de mobilité pour ses salariés. Il sera à nouveau actualisé en 2021 avec notamment une analyse des risques routiers.

Le Budget prévisionnel global de l'association est de 323 225 euros en 2021; avoisinant le budget de l'année 2020 s'élevant à 332 335 euros en 2020.

Le budget a été augmenté à partir de 2020 en raison du nouveau projet mené en matière d'écologie industrielle territoriale. Le montant des subventions publiques sollicitées s'élève à 163 774 euros, soit un peu plus de 50% du budget total. Il est significatif de noter que l'autofinancement généré par les cotisations perçues et les partenariats privés conclus approche les 38%. L'association Athelia Entreprendre sollicite la Métropole Aix-Marseille-Provence pour une subvention globale de 50 000 euros au titre de ses compétences Développement économique et Mobilité pour l'année 2021.

Pour rappel, le Conseil de Territoire Marseille Provence soutient financièrement l'association de zones d'activité Athelia Entreprendre depuis 2017 au titre de sa compétence développement économique.

Compte tenu de ces objectifs, il est proposé d'attribuer une subvention globale de fonctionnement à l'association Athelia Entreprendre à hauteur de 20 000 euros pour l'exercice 2021, qui se répartit ainsi :

- une subvention de fonctionnement spécifique de 10 000 euros sur le budget de l'Etat Spécial du Territoire du Conseil de Territoire Marseille-Provence dans le cadre des actions menées au titre de la compétence Développement Économique.
- une subvention de fonctionnement spécifique de 10 000 euros pour la mise en œuvre d'un plan de déplacements inter-entreprises, dans le cadre de la compétence Mobilité,

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République. La délibération n° ECO 001-1775/17/CM du 30 mars 2017 approuvant l'Agenda du développement économique métropolitain ;
- La délibération n° HN 001-8073/20/CM du 17 juillet 2020 portant délégation de compétences du Conseil de la Métropole au Bureau de la Métropole ;
- La délibération n° FBPA 029-8299/20/CM du Conseil de la Métropole du 31 juillet 2020 approuvant le Règlement Budgétaire et Financier ;
- La lettre de saisine de la Présidente de la Métropole ;
- L'avis du Conseil de Territoire de Marseille-Provence du 13 avril 2021.

Oui le rapport ci-dessus,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Les actions de la Métropole Aix-Marseille-Provence en faveur du développement économique de son territoire.
- L'engagement de la Métropole Aix-Marseille-Provence, en faveur d'une amélioration de la mobilité de ses habitants.

Délibère

Article 1 :

Est attribuée une subvention de fonctionnement d'un montant total de 20 000 euros au titre de l'année 2021 à l'association Athelia Entreprendre, sous réserve de l'adoption du budget principal et des états spéciaux du territoire. Elle se répartit comme suit :

- une subvention de fonctionnement spécifique de 10 000 euros sur le budget de l'Etat Spécial du Territoire du Conseil de Territoire Marseille-Provence dans le cadre des actions menées au titre de la compétence Développement Économique.
- une subvention de fonctionnement spécifique de 10 000 euros pour la mise en œuvre d'un plan de déplacements inter-entreprises, dans le cadre de la compétence Mobilité,

Article 2 :

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget Principal de la Métropole Sous Politique B320 - chapitre 65 - nature 65748 - Fonction 61.

Les crédits nécessaires sont inscrits pour l'exercice 2021 :

- A hauteur de 10 000 euros au Budget principal - Etat Spécial du Territoire du Conseil de Territoire Marseille-Provence – chapitre 65 – article 65748 « subventions de fonctionnement aux organismes de droit privé » fonction 61 - Sous Politique B320
- A hauteur de 10 000 euros au budget annexe transport de la Métropole Aix-Marseille-Provence, sous politique A710 nature 6574.

Article 3 :

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence ou son représentant est autorisé à signer tout document y afférent.

Pour enrôlement,
Le Vice-Président Délégué
Développement économique,
Plan de relance pour les entreprises
Artisanat et Commerce

Gérard GAZAY